

2024-03-28-17 : Vote des taux d'imposition communautaires de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Jacques BONHOMET, Pierre-Pascal BIGOT, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Annick HODEE, Etienne GLEMOT, Marie-Hélène LEOST Michel THÉPAUT

**Pouvoirs :**

Jacques BONHOMET donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Patrice TROISPOILS, Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Annick HODÉE donne pouvoir à Michel BOURCIER

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie JOURDAN

Membres en exercice :49
Membres présents :34
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage: <b>10 AVR. 2024</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240328-2024-03-28-17-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2024  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts, notamment son article 1639-A ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** le débat d'orientation budgétaire en date 29 février 2024 et la délibération du Conseil Communautaire n°2024-02-29-05 relative à la tenue de ce dernier;

**VU** l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** la proposition de maintenir les taux d'imposition pour les quatre ressources fiscales pour lesquelles la CCVHA dispose d'un pouvoir de taux;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **De fixer les taux suivants pour les taxes directes locales au titre de l'année 2024 :**
  - **22,75 % pour la cotisation foncière des entreprises ;**
  - **3,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;**
  - **2,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;**
  - **8,42 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 28 mars 2024  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Jean-Marie Jourdan

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20240328-2024-03-28-17-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2024  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

